

**L'**espérance de scolarisation donne une estimation moyenne du nombre d'années pendant lesquelles un enfant peut s'attendre à être scolarisé au cours de sa vie, en se basant sur les taux de scolarisation observés une année donnée (voir **Pour comprendre ces résultats**).

L'évolution de l'espérance de scolarisation peut tenir à des facteurs structurels tels que la modification de lois relatives au système d'enseignement (p. ex. l'obligation de scolarisation à 4 ans et le changement de date de référence pour l'entrée à l'école primaire, imposés par le Concordat HarmoS, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans inscrite dans la nouvelle Constitution genevoise) ou des objectifs fixés pour l'instruction publique (p. ex. l'objectif national de la CDIP visant à certifier 95% d'une classe d'âge, l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat de « réduire les parcours scolaires » au secondaire II).

L'espérance de scolarisation peut également varier en fonction des choix d'orientation des élèves (appréciation ou dépréciation de certaines filières plus ou moins longues), des redoublements ou des réorientations pendant les parcours scolaires. Enfin, d'autres facteurs plus conjoncturels peuvent influencer sur la durée de scolarisation, comme par exemple la conjoncture économique qui peut soit favoriser l'interruption des études (bonnes opportunités d'emploi), soit inciter à les prolonger au-delà de la scolarité obligatoire pour s'assurer les plus grandes chances d'insertion professionnelle (un diplôme préservant davantage du chômage et de la précarité de l'emploi).

Il faut également noter que si l'espérance de scolarisation informe sur l'état général de la scolarisation, cela ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de manière homogène des éventuels gains de scolarisation. Certaines catégories de personnes peuvent en effet mieux profiter que d'autres des progrès de scolarisation (par exemple, les jeunes issus des catégories sociales les plus aisées sont souvent ceux qui restent le plus longtemps en formation).

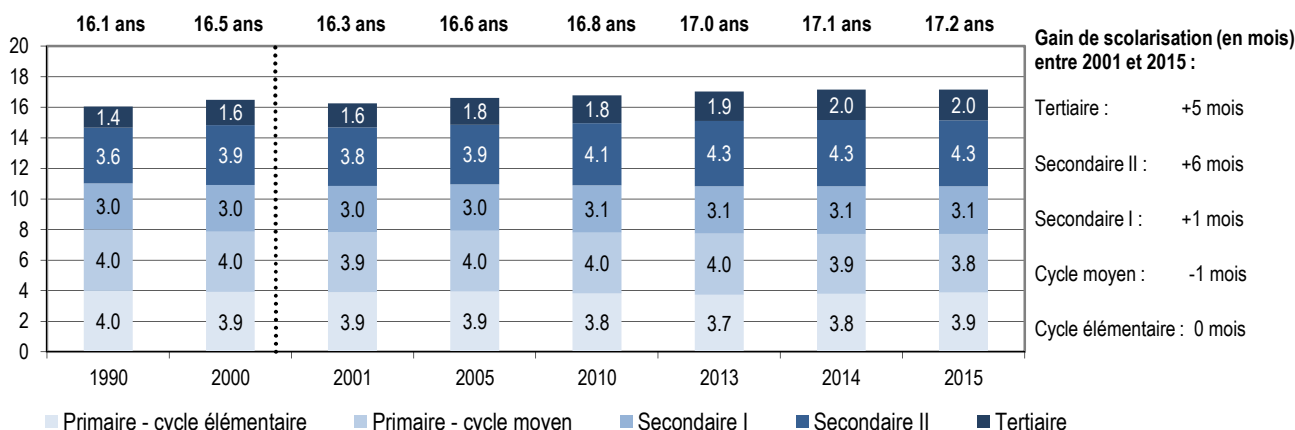
#### Une augmentation régulière de l'espérance de scolarisation des résidents genevois

À Genève, selon les taux de scolarisation observés en 2015, un enfant résident âgé de 4 ans au 31 décembre peut s'attendre à passer en moyenne 17,2 années dans le système d'enseignement à raison de 8 années environ dans l'enseignement primaire, 3 années dans l'enseignement secondaire I (ces durées correspondant à la durée théorique de la scolarité obligatoire), 4,3 années dans l'enseignement secondaire II et 2 années dans l'enseignement tertiaire (voir **D10.a**).

En comparaison, l'espérance de scolarisation d'un enfant de 4 ans était d'environ 16 ans dans les années 1990. Compte tenu du fait que la définition de la population résidente a changé en 2001, ce qui a eu un très léger impact à la baisse sur la valeur de l'espérance de scolarisation, le gain de scolarisation n'est calculé que pour la période 2001-2015.

#### D10.a Espérance de scolarisation<sup>(1)</sup> d'un enfant de 4 ans résidant à Genève, selon le degré d'enseignement (public et privé), 1990-2015

Nombre hypothétique d'années de scolarité à 4 ans



N.B. Ruptures de série en 2001 et 2013 (changement de définition de la population résidente). En 2001, le changement de définition entraîne une baisse de 1 mois de l'espérance de scolarisation; en 2013 l'impact est négligeable.

<sup>(1)</sup> Hors formations de l'enseignement privé de type secondaire II professionnel ou de niveau tertiaire ; y compris les étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse ; y compris les élèves de l'enseignement spécialisé.

Champ : Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Depuis 2001, l'espérance de scolarisation a augmenté régulièrement : un enfant résident âgé de 4 ans au 31 décembre 2015 peut s'attendre à passer 11 mois de plus sur les bancs de l'école qu'un enfant du même âge en 2001. Cette progression tient essentiellement à l'allongement de la scolarisation dans l'enseignement secondaire II et tertiaire : par rapport à ce que l'on pouvait observer en 2001, un enfant résident âgé de 4 ans en 2015 devrait, au cours de sa scolarité, passer en moyenne 6 mois de plus dans l'enseignement secondaire II et 5 mois de plus dans l'enseignement tertiaire (voir **D10.a** et **D10.b**).

Il faut par ailleurs relever que sans le changement de date de référence pour l'entrée en 1<sup>re</sup> primaire, lié à l'introduction du concordat HarmoS, cette augmentation aurait été un peu plus importante. Cela se voit notamment à travers l'espérance de scolarisation d'un enfant de 6 ans, qui a augmenté de 13 mois entre 2001 et 2015 (voir **D10.b**).

#### D10.b Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon l'âge, 1990-2015

Âge	Nombre hypothétique d'années de scolarisation en ...								Gain de scolarisation (en mois) entre 2001 et 2015
	1990	2000	2001	2005	2010	2013	2014	2015	
4 ans	16.1	16.5	16.3	16.6	16.8	17.0	17.2	17.2	+ 11 mois
6 ans	14.3	14.7	14.5	14.8	15.1	15.4	15.5	15.5	+ 13 mois
16 ans	4.6	5.0	4.9	5.1	5.3	5.6	5.7	5.7	+ 10 mois
18 ans	2.9	3.3	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	3.9	+ 9 mois
20 ans	1.6	2.0	1.9	2.1	2.3	2.5	2.5	2.6	+ 8 mois

Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

#### Les jeunes sont plus nombreux à poursuivre leur formation au-delà de la scolarité obligatoire

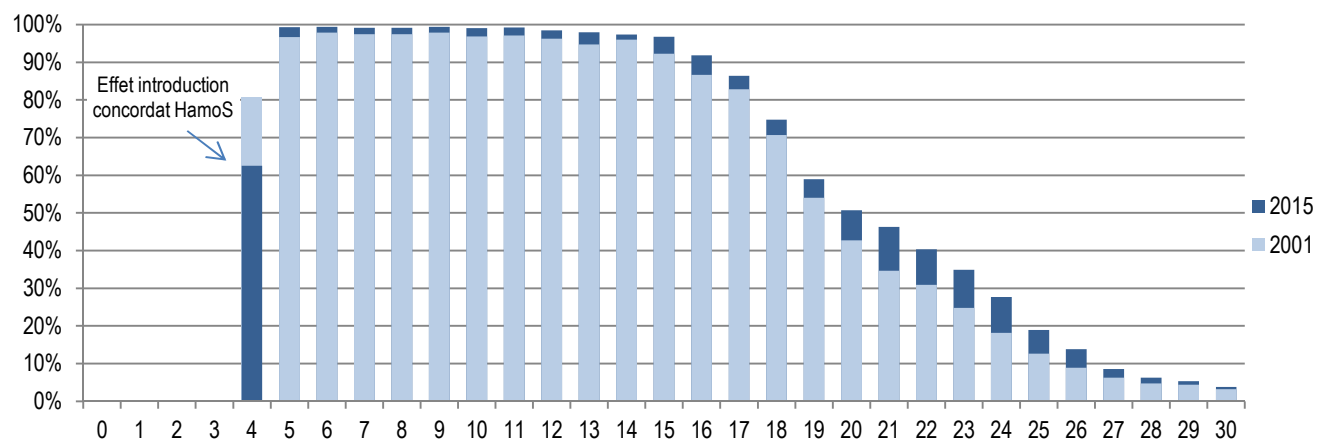
Un taux net de scolarisation est calculé en rapportant le nombre de personnes résidentes, scolarisées dans une école du canton (ou dans un autre canton suisse pour le niveau tertiaire), à l'ensemble de la population résidente du même âge. Il n'est pas égal à 100%, même lorsque la scolarité est obligatoire, car certains résidents sont scolarisés en dehors du canton (Vaud, France voisine, etc.) ou à domicile.

L'impact de l'introduction du concordat HarmoS sur le taux net de scolarisation à 4 ans se voit clairement sur le graphique **D10.c**. Le changement de date de référence pour l'entrée en 1<sup>re</sup> primaire a entraîné une forte diminution du taux de scolarisation des enfants âgés de 4 ans au 31 décembre (passé de 81% en 2001 à 63% en 2015). Jusqu'en 2009, les enfants âgés de 4 ans au 31 octobre pouvaient entrer à l'école (soit les 10/12<sup>e</sup> de la cohorte d'enfants âgés de 4 ans au 31 décembre) ; depuis la rentrée 2012, seuls les enfants âgés de 4 ans au 31 juillet peuvent entrer à l'école (soit les 7/12<sup>e</sup> de la cohorte d'enfants âgés de 4 ans au 31 décembre) (voir **Pour comprendre ces résultats**).

La légère augmentation des taux de scolarisation entre 5 et 15 ans est probablement due au fait que, pendant la scolarité obligatoire, les résidents genevois sont un peu moins scolarisés hors du canton (Vaud, France voisine) en 2015 comparativement à 2001 (voir **D10.c**).

Les jeunes sont toujours plus nombreux à poursuivre des études à Genève au-delà de l'école obligatoire. À 18 ans, 75% des jeunes résidents sont scolarisés à Genève en 2015 contre 71% en 2001. Ce taux devrait continuer à progresser avec l'entrée en vigueur, à partir de 2018, de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans inscrite dans la nouvelle Constitution genevoise. C'est surtout au-delà de 19 ans que la progression est marquée, les taux de scolarisation ayant progressé de 8 à 11 points entre 20 et 24 ans : 46% des jeunes de 21 ans sont ainsi scolarisés en 2015, contre 35% en 2001.

#### D10.c Taux nets de scolarisation des résidents, selon l'âge (enseignement public et privé), 2001 et 2015



Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

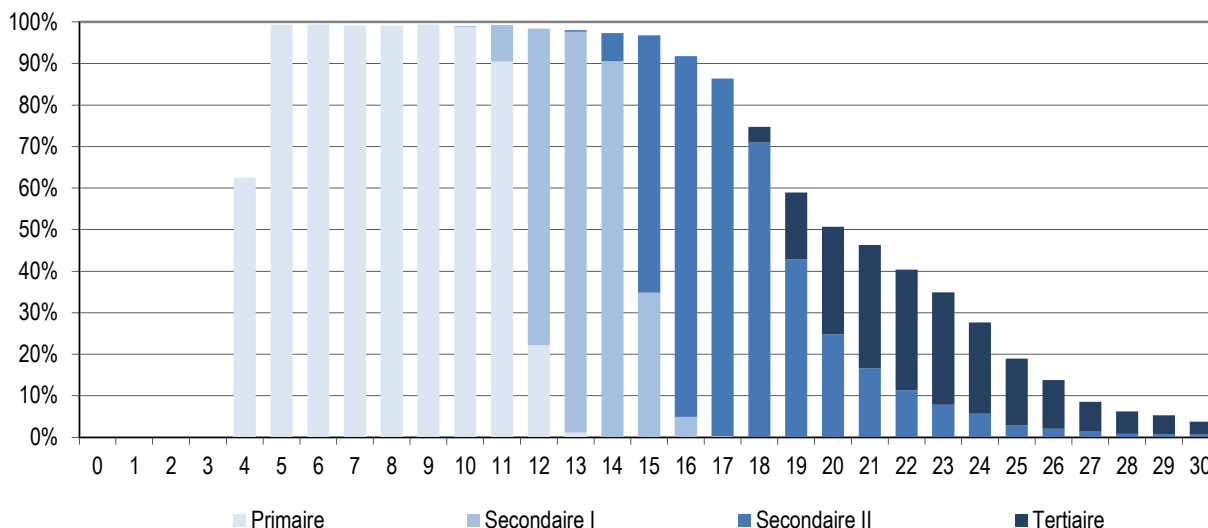
N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2015. Parmi eux, des enfants ne peuvent pas être scolarisés (nés après le 31 juillet 2011). Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet (âge requis pour pouvoir entrer en 1<sup>re</sup> primaire) est de 98,8% en 2015.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

## Un allongement de la scolarisation dans l'enseignement secondaire II et tertiaire

L'allongement de la durée de la scolarité traduit en partie une complexification des parcours scolaires avant l'obtention d'une certification de niveau secondaire II, que l'on observe depuis longtemps : 25% des jeunes résidents de 20 ans et près de 17% des jeunes résidents de 21 ans sont encore scolarisés dans l'enseignement secondaire II en 2015 alors que l'âge théorique pour obtenir une certification secondaire II est au plus de 19 ans (voir **D10.d**). C'est environ 4 à 5 points de plus qu'en 2001.

### D10.d Taux nets de scolarisation des résidents, selon l'âge et le niveau d'enseignement (public et privé), 2015



Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2015. Parmi eux, des enfants ne peuvent pas être scolarisés (nés après le 31 juillet 2011). Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet (âge requis pour pouvoir entrer en 1re primaire) est de 98,8% en 2015.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

L'accroissement du taux de scolarisation après l'école obligatoire, entre 2001 et 2015, se fait principalement dans les formations générales (+6 à +9 points entre 16 et 18 ans) (voir **D10.e**) et notamment à l'École de culture générale, devenue plus attractive depuis la mise en place de la maturité spécialisée. Cette formation ainsi que le certificat de culture générale sont à l'origine de près des trois quarts de l'augmentation de l'espérance de scolarisation dans le secondaire II.

Cet accroissement est également lié à la complexification des parcours et au passage plus fréquent par des structures de transition ou à la création des attestations de formation professionnelle à destination des jeunes ayant connu des difficultés scolaires. Dans ce dernier cas, l'allongement de la durée des parcours au secondaire II (voir fiche **D7, Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II**) est aussi le reflet de la lutte contre l'échec scolaire. C'est une contrepartie assez inévitable si l'on veut qualifier le plus grand nombre de jeunes, comme le vise l'objectif de la CDIP fixé en 2006, puis intégré par la Confédération et les cantons dans la Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation.

On peut noter que si la part des jeunes scolarisés dans une formation professionnelle secondaire II a diminué entre 2001 et 2015 chez les jeunes résidents de 16 à 18 ans (passée de 27% en 2001 à 21% en 2015, soit une baisse de 6 points), elle a, à l'inverse, légèrement augmenté chez ceux de 21 à 23 ans, étant passée de 6% à 9%, soit +3 points sur la période (voir **D10.e**).

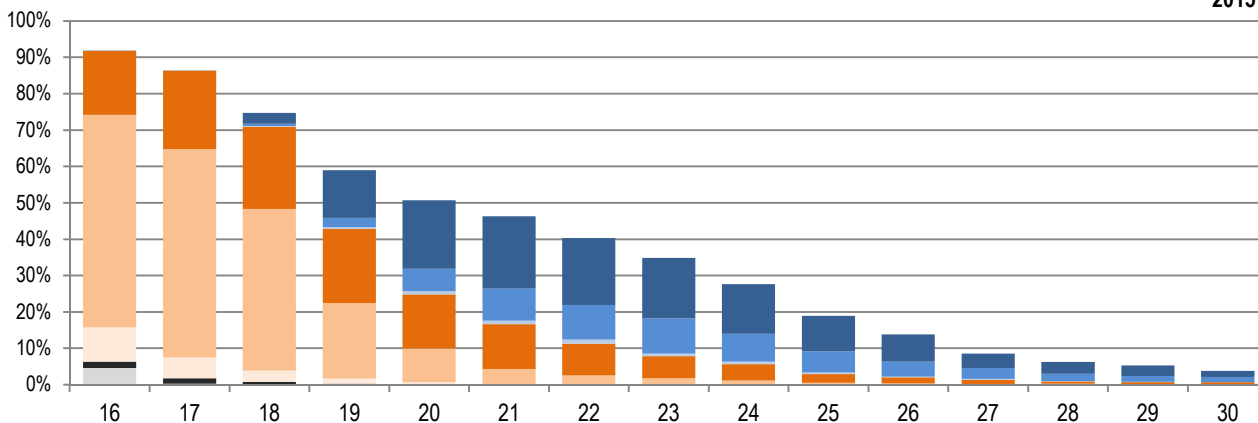
L'allongement de l'espérance de scolarisation à Genève est toutefois surtout synonyme d'augmentation du niveau de formation de la population résidente : en 2015, la poursuite de la formation par des études de niveau tertiaire concerne un peu moins de 30% des jeunes résidents âgés de 21 à 23 ans contre seulement 23% en 2001 (soit +6 points) (voir **D10.d**).

L'augmentation de l'espérance de scolarisation dans le tertiaire entre 2001 et 2015 est principalement due à l'attrait des HES qui se sont développées au cours de la période (en partie par la transformation d'écoles professionnelles supérieures en HES). Le taux de scolarisation des jeunes résidents genevois de 21 à 23 ans dans une université n'a ainsi progressé que d'un point entre 2001 et 2015, alors qu'il a progressé de 5 points pour les HES et formations professionnelles supérieures confondues (+7 points pour les HES et -2 points pour les formations professionnelles supérieures).

**D10.e Taux nets de scolarisation des résidents de 16 à 30 ans, selon l'âge et le type d'enseignement, 2015 et variation 2001-2015**

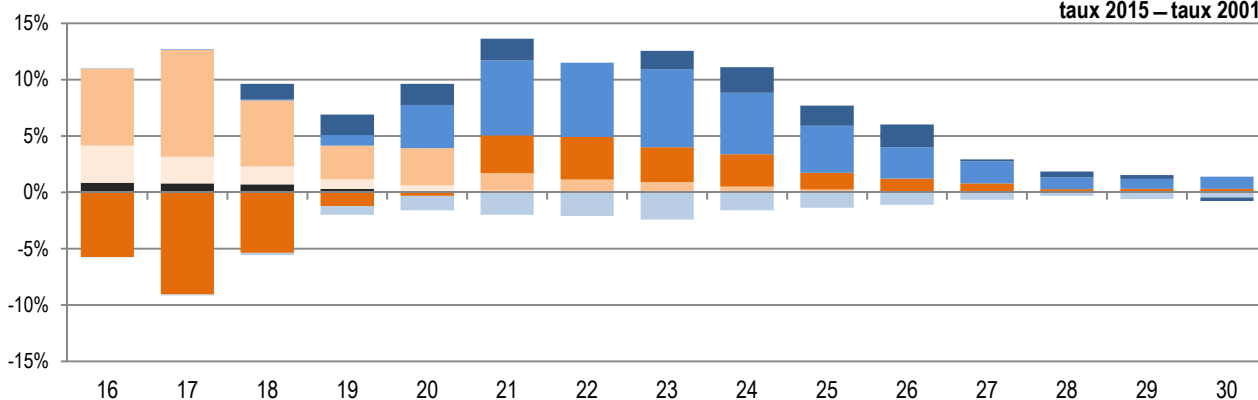
**Taux nets de scolarisation**

2015



**Variation des taux nets de scolarisation**

taux 2015 – taux 2001



Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

Variation des taux nets de scolarisation : les barres situées au-dessus de l'axe horizontal signifient que le taux de net de scolarisation dans un type de formation a progressé entre 2001 et 2015 ; les barres situées au-dessous de l'axe horizontal signifient que le taux net de scolarisation dans un type de formation a diminué entre 2001 et 2015.

(1) Y compris passerelles secondaire II-HES.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

**Odile Le Roy-Zen Ruffinen**  
(éd. Narain Jagasia)

## Pour comprendre ces résultats

### Sources des données

- La base de données scolaires normalisée (nBDS) du département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève : sont enregistrées les situations scolaires au 31 décembre de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées).
- Les données relatives aux étudiants de l'Université de Genève et des hautes écoles situées dans un autre canton suisse (universités, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées) proviennent du système d'information universitaire suisse (SIUS) géré par l'OFS.
- Les données de la population résidente utilisées dans le calcul des taux de scolarisation sont celles de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). La définition de la population prise en compte a changé en 2001 puis en 2013. La définition est plus large qu'auparavant : sont dorénavant dénombrées toutes les personnes ayant leur domicile (principal ou secondaire) dans le canton ; les personnes étrangères ayant une autorisation de séjour de longue durée ou de courte durée ; les personnes relevant du domaine de l'asile.

En 2001, le changement de définition de la population résidente entraîne une baisse de 1 mois de l'espérance de scolarisation ; en 2013, l'impact est négligeable.

### Espérance de scolarisation

Elle peut s'interpréter comme étant la durée moyenne de scolarisation d'une génération fictive, et informe sur l'état général de la scolarisation. C'est un indicateur synthétique qui exprime la durée hypothétique moyenne des études pour un enfant d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée une année donnée aux différents âges.

Techniquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des **taux nets de scolarisation** observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Il s'agit donc d'une mesure transversale, reflet de la scolarisation une année donnée, et non d'une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires des individus.

Chaque élève/étudiant est considéré scolarisé à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel.

Les étudiants ayant achevé leur formation secondaire II à Genève et poursuivant leurs études tertiaires dans un autre canton sont inclus.

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est certainement légèrement sous-estimée pour les raisons suivantes :

- les écoles privées offrant des formations professionnelles ou tertiaires ne sont pas recensées dans la nBDS ;
- durant la scolarité obligatoire, les taux nets de scolarisation calculés sont inférieurs à 100% du fait qu'un certain nombre de résidents genevois sont scolarisés à l'extérieur du canton de Genève (canton de Vaud et France voisine notamment) et sont donc absents de la nBDS ;
- les étudiants arrivés de l'étranger après leurs études secondaire II et résidant à Genève peuvent être comptabilisés parmi la population résidente, mais ne le sont pas parmi les personnes scolarisées prises en compte dans le calcul (leur comportement d'étude n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève).

### Taux net de scolarisation

Les taux nets de scolarisation sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidentes, scolarisées dans une école du canton, à l'ensemble de la population résidente du même âge à la même date.

La scolarité étant obligatoire entre 4 et 15 ans, les taux de scolarisation pour ces tranches d'âge sont supérieurs à 98% et assez stables dans le temps. Le complément à 100% des taux observés correspond à la part des enfants résidents scolarisés en dehors du canton ou à domicile.

Un taux net de scolarisation de 80% des individus résidents d'un âge donné équivaut à considérer que chaque résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.

### Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans entrée en vigueur en 2011, et d'autre part une nouvelle date de référence d'entrée en 1<sup>re</sup> primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les enfants nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années, en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les enfants nés en octobre (rentrée 2010), puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012). Cette mesure touchant chacune à leur tour toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire, son impact avait été estimé (à champ constant, c'est-à-dire hors changements migratoires et démographiques) comme devant entraîner, théoriquement jusqu'en 2019, une baisse des effectifs d'élèves du primaire public (de -350 à -1'000 élèves) (source : SRED 2008).

### Âge civil

Âge en années révolues au 31 décembre. Il diffère de l'âge en années révolues à la date de référence fixée par le DIP pour entrer à l'école primaire publique (31 octobre pour les années 2000 à 2009, 30 septembre pour l'année 2010 et 31 juillet à partir de 2012). Ces changements de date de référence sont dus à l'introduction progressive du concordat HarmoS.

Lien vers les données : <http://www.ge.ch/recherche-education/ris/>